



"Crèche and Do"

Association Loi 1901

Crèche à domicile

Services d' "aide maman"

Services périscolaires

Responsable de la structure

Frédérique DOUSSET

COURRIER AVRIL 2017

À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE

☞ ASSEMBLEE GENERALE :

L'AG s'est tenue le 28 mars, seules 3 mamans adhérentes étaient présentes, merci à elles pour leur participation active.

Nous remercions les autres adhérents pour leur réponse à l'invitation mais nous déplorons comme chaque année le manque de participant. La préparation de cette AG nous prend du temps, nous mettons toute notre attention pour vous faire un rapport détaillé de nos actions, pour sélectionner les photos les plus représentatives des activités de vos enfants, et nous tenons compte de vos remarques (comme sur la formation l'année dernière où nous avons fait passer une enquête auprès des adhérents) et faisons évoluer nos actions grâce à vous.

Mais nous ne savons plus comment faire pour vous intéresser pour ces temps d'échanges, si vous avez des idées, donnez-les nous !

☞ MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS en été ou à la rentrée scolaire :

Pour les parents (surtout ceux qui ont un(e) intervenant(e) qui aura 2 ans d'ancienneté en juin), **il est nécessaire de nous contacter rapidement** si vous envisagez des modifications d'horaires à la rentrée de septembre ou une fin de contrat. En effet, certains enfants feront leur première rentrée scolaire et il faudra faire éventuellement des simulations de coût (si vous envisagez de réduire vos horaires ou si la garde groupée s'arrête) et vous transmettre la procédure de licenciement à suivre si votre salarié(e) refuse cette modification ou si vous n'avez plus du tout besoin de garde à domicile.

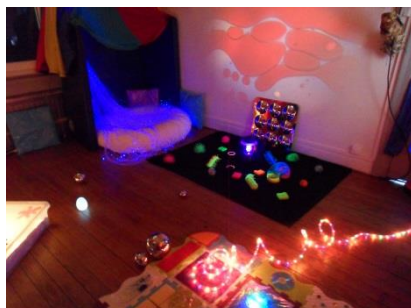
En cas de fin de contrat, les délais à respecter peuvent être longs : minimum 15 jours de procédure + jusqu'à 2 mois de préavis hors congés pour les salariées qui ont plus de 2 ans d'ancienneté. Par ailleurs, comme le contrat doit s'arrêter au dernier jour de travail (donc pour certains fin juin/début juillet) et non à la fin d'une période de congés, il faut donc voir rapidement ces questions.

Du côté des intervenantes dont le contrat va s'arrêter, nous vous conseillons de **prendre rdv avec Frédérique DOUSSET** à partir de fin avril, début mai pour faire un bilan de votre activité et un point sur vos projets professionnels si vous souhaitez continuer à travailler avec notre association.

PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici le programme des différents ateliers pour le mois d'avril.

Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés



Au cours du mois de mars, il y a eu 2 ateliers d'éveil sensoriel. Par conséquent il n'y en aura pas ce mois-ci ! Nous aurons de nouveau le plaisir de vous accueillir la première semaine de mai pour de nouvelles découvertes sensorielles...

Les ateliers découvertes (le vendredi)

- Vendredi 7 avril: **Groupe 2** : Eveil corporel,
- Vendredi 14 avril: **Groupe 1** : Pâte à sel,
- Vendredi 21 avril: **Groupe 2** : Décoration de petit pot en verre avec du sel coloré,
- Vendredi 28 avril: **Groupe 1** : Manipulation de graines.

Les ateliers thématiques : Le Bateau de Mr Zougloulou

► Le lundi :

- ☞ Le lundi 3 avril: Fabrication de la rivière (collage de tissus),
- ☞ Le lundi 10 avril : Manipulation semoule ou sable magique,
- ☞ Le lundi 17 avril : **FERIE**. Nous accueillerons donc les 2 groupes le mardi 18 avril mais à des heures différentes.,
- ☞ Le lundi 24 avril : Manipulation « argile ».

► Le mardi :

- ☞ Le mardi 4 avril: Fabrication de la rivière (collage de tissus),
- ☞ Le mardi 11 avril : Manipulation semoule ou sable magique,



Lectures avec Nicole Guillaume de l'association « Lire et faire lire »,

- ☞ Le mardi 18 avril: Accueil des 2 groupes mais à des heures différentes. Le groupe du lundi à 9h30 et le groupe du mardi à 10h30.
Décoration d'arbres en carton avec du papier crépon,
- ☞ Le mardi 25 avril: Manipulation « argile ».



Au cours du mois d'avril et en fonction de la météo les enfants auront le plaisir de partir à la chasse aux œufs !



Pour des raisons d'organisation et d'aménagement de l'espace, il est possible que nous soyons dans l'obligation de modifier le programme des ateliers.

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, le dernier volet sur : [« Des jouets pour chaque âge »](#)

Bonne lecture !

☞ DECLARATION D'IMPOTS sur les revenus 2016 (rappel):

Nous vous avons envoyé les attestations fiscales pour l'année 2016 par mail pour ce qui concerne les frais d'association. Nous tenons l'original à votre disposition si besoin puisque vous n'avez plus l'obligation de les transmettre aux impôts.

Pour ce qui concerne les salaires nets, les charges et les frais de transport public versés en 2016, vous pourrez bientôt télécharger l'attestation sur le site PAJEMPLOI (fin mars au plus tard normalement). Pour ceux qui sont à l'URSSAF de Toulouse, elle doit vous être envoyée par courrier.

Pour les renseignements concernant les impôts (que déclarer, la déduction des aides pour ceux qui bénéficient de CESU par exemple pour payer leur salariée, où noter les frais de garde...), vous pouvez consulter le site de PAJEMPLOI :

<http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-doj-je-remunere-et-je-declare/mon-attestation-fiscale.html>.

☞ LES FORMATIONS du premier semestre 2017 :

- Module 7 : du 24 au 28 avril 2017 (complet)
- Module 2 : du 15 au 19 mai 2017 (complet)

Nous venons d'avoir l'accord d'IPERIA pour la réalisation du module 9 relatif à la prise en charge de l'enfant vulnérable. Ce module sera dispensé du 12 au 16 juin auprès d'un groupe de 6 intervenantes accueillant des enfants en situation de vulnérabilité.

Les dates de formation du second semestre ainsi que les choix des modules seront donnés en début d'été.

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do.